Épreuve orale de Géographie

Comme l'an passé, le jury de géographie se réjouit d'avoir pu évaluer un grand nombre de candidats enthousiastes, et qui avaient manifestement investi beaucoup de temps et d'efforts pour préparer l'épreuve de géographie du concours TB. La grande majorité des étudiants témoigne désormais d'un solide socle de connaissances, tout à fait indispensable à la bonne compréhension des enjeux socio-spatiaux des problématiques du vivant.

Pour autant, le jury tient à rappeler que la carte topographique constitue le cœur de l'épreuve, certes enrichie par deux documents complémentaires au maximum. Il est dès lors extrêmement préjudiciable que nombre de candidats ne fasse pas preuve de davantage d'aisance face à ce type de ressource. La maîtrise des distances et des échelles, la connaissance basique des figurés de la carte, et la capacité à délimiter des espaces cohérents parmi les territoires représentés sont indispensables pour pouvoir espérer obtenir une excellente note lors de l'épreuve. Le jury ne peut qu'inciter les étudiants à davantage de pratique de la carte topographique, afin qu'ils soient susceptibles de l'analyser de manière totalement autonome et pertinente le jour venu. L'analyse des documents annexes a également bien souvent été très limitée, au profit d'un discours très généraliste sur les enjeux du développement durable.

Au total, s'il n'est pas admissible de ne rien connaître aux grandes phases de l'aménagement du territoire en France ou aux principaux types de paysages ruraux du pays, le jury rappelle néanmoins que l'exercice attendu n'est pas la récitation d'un cours général sur les enjeux du développement durable, maladroitement adossée à la carte. C'est la compréhension fine des enjeux géographiques de l'espace étudié dans le cadre du corpus, et en fonction de la thématique avancée par le sujet, qui est avant tout valorisée.

Dans le détail, l'usage de l'atlas, désormais généralisé parmi les candidats, n'apparaît pas toujours des plus opportuns. Ainsi, si nombre d'analyses climatiques détaillées ont été produites, rares ont été les candidats capables d'utiliser l'atlas dans le cadre d'une analyse multiscalaire judicieuse, ou de le manipuler pour vérifier spontanément telle ou telle localisation inconnue.

Si les définitions de notions fondamentales sont heureusement largement partagées par les candidats, la connaissance des principaux acteurs et de leur rôle (Etat, Collectivités territoriales etc) et documents de l'aménagement des territoires (PLU, PPR, DTA etc) demeure souvent à préciser. De même, la capacité à distinguer les différents types de protection de l'espace visibles sur la carte et les documents annexes (Réserves, parcs nationaux, sites Natura 2000 etc) ou les territoires de projet du monde rural et périurbain français est un élément central, et en l'état fort discriminant entre les candidats.

Au total, le jury remercie les candidats et leurs préparateurs pour leur implication dans l'épreuve de géographie, et rappelle donc son souhait de voir davantage les étudiants se concentrer sur les documents proposés, afin de pouvoir valoriser des exposés riches autour d'un espace précis, révélateur dans un second temps des enjeux des territoires ruraux et périurbains français.